

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
- 4 JUL. 2019
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n°325/2019

OBJET : Convention
CAUE

Membres : 18

Présents votant : 8

Pouvoirs : 2

L'an deux mille dix neuf, et le 24 juin

Le Comité Syndical Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 14 juin 2019, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la Commune d'Ocôn.

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Louis-Henri ALIX, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Jean LACOSTE, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Serge DIDELET, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Eric VIDAL, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Bernard GOUJON, délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,
- Madame Joëlle GOUDAL, déléguée de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

POUVOIRS

- Monsieur Jean-Luc FALIP, conseiller départemental du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Renaud CALVAT, conseiller départemental du canton de MONTPELLIER CASTELNAU.

Reçue en Préfecture et
rendue exécutoire le :

La mission d'architecte-conseil a été portée de 2009 à 2015 par le Syndicat mixte. Ce service est offert, depuis 2016, gratuitement par le CAUE. Le Syndicat mixte prend à sa charge le défraiement des frais de déplacements de l'architecte du CAUE pour ses rencontres sur site avec les pétitionnaires.

Affichée le :

Le Comité Syndical,
Le rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** la Présidente à signer une convention de partenariat d'un an à compter du 1 juillet 2019 avec le CAUE de l'Hérault, incluant le défraiement des déplacements et des repas pour un montant forfaitaire maximal de 2500 € TTC

Pour Extrait Conforme,
A Ocôn, le 24 juin 2019

La Présidente



Marie PASSIEUX